

Remplacement du mazout—Loi

M. Alan Redway (York-Est): Monsieur le Président, je suis très heureux d'avoir l'occasion de dire un mot ou deux à l'appui de ce projet de loi tendant à modifier la Loi sur l'économie de pétrole et le remplacement du mazout et la Loi sur le programme d'isolation thermique des résidences canadiennes. J'ai écouté avec beaucoup d'intérêt les députés de l'opposition aujourd'hui. Si ce n'était pas mon devoir, je ne les aurais probablement pas écoutés avec autant d'attention. Toutefois, j'ai écouté avec un grand intérêt.

Il me semble, monsieur le Président, que s'ils ont examiné ce projet de loi, ils n'en ont pas vu l'essentiel. Lorsque vous regardez l'objet de cette mesure, vous devez considérer la loi originale et voir quelle en était la raison d'être. Cela fait, je suis sûr que vous en viendrez tous à la conclusion que ce projet de loi a été présenté pour essayer d'encourager le public canadien à passer d'une forme d'énergie à une autre. Il était destiné également à économiser l'énergie. Il visait à encourager le remplacement du mazout par l'électricité, le gaz ou autre chose.

C'était un objet fort louable. Toutefois, n'est-il pas juste de dire que, même en l'absence de subventions, il y avait des avantages à remplacer le mazout par une autre forme d'énergie? Rappelons-nous l'inquiétude que nous avons tous éprouvée devant la pénurie de pétrole et comment les prix ont augmenté au cours des dernières années; il est alors logique de penser que, sans aucun encouragement financier, le public canadien aurait adopté une autre forme d'énergie. Les Canadiens à faible revenu, dont ont parlé de nombreux députés de l'opposition aujourd'hui, auraient fait ce changement de toute façon, car c'est économiquement logique pour eux également. C'est certainement logique lorsque l'on considère que, avec les économies d'énergie réalisées, on peut, en très peu de temps, rentrer dans ses frais.

En ce qui concerne l'aspect création d'emplois dont nous ont parlé les députés aujourd'hui, ces emplois auraient de toute façon été créés. S'il est économiquement rentable de se débarrasser du mazout, que l'on fournisse des encouragements ou non, ce sera fait, et les emplois seront créés.

La question est de savoir si ce programme était nécessaire pour créer des emplois et pour encourager les Canadiens à changer de type de combustible. Inévitablement, nous devons conclure que cette subvention n'était pas nécessaire. Il est toujours difficile de se débarrasser de quelque chose qui est établi et nous voudrions tous obtenir un peu d'argent du gouvernement, mais en réalité nous n'avons pas besoin de ces fonds du gouvernement pour remplacer les chauffages au mazout. Nous l'aurions fait de toute façon et nous continuerons à le faire sans ce programme. Les Canadiens savent mieux dépenser leur argent que le gouvernement. Ils veulent s'assurer que le Canada jouit d'une sage gestion financière. L'objet de cette mesure est de veiller à ce que le Canada jouisse à nouveau d'une sage gestion financière.

M. Waddell: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Le député qui m'a précédé avait encore du temps à sa disposition. Je me demande si avec son consentement et le consentement unanime de la Chambre, je pourrais lui poser une question?

Le président suppléant (M. Paproski): Non, l'article 35(2) du Règlement s'applique en l'occurrence. Les discours sont d'une durée de 10 minutes. La parole est au député de Gander-Twillingate (M. Baker).

M. George Baker (Gander-Twillingate): Monsieur le Président, je pourrais peut-être réfuter certains arguments du député qui vient de parler de la conversion au bois et des régions rurales du Canada où les revenus de ceux qui bénéficient du programme ne sont pas tellement élevés. Je veux parler plus précisément des personnes dont les revenus sont fixes, qu'il s'agisse de pensions ou de versements de l'État comme les prestations d'assistance sociale. Je crois que la question principale à débattre ici est le maintien du programme à l'intention de ceux qui n'ont pas de revenus suffisants pour effectuer le changement.

Quand nous parlons de programmes tels que le PCRP, le PAREL ou de tout autre programme pour la rénovation des maisons au Canada, nous devons tenir compte de la réglementation provinciale. Je veux parler plus précisément de la réglementation des ministères provinciaux des services sociaux et de l'assistance publique. Dans de nombreux cas, les ministères provinciaux ne rembourseront pas le coût global de ces transformations. De fait, de nombreux assistés sociaux au Canada ont fait transformer leur système de chauffage au bois dans les régions rurales simplement à cause de la disponibilité de la subvention fédérale dont les ministères provinciaux des services sociaux voulaient profiter. Dans les régions septentrionales du Canada et dans certaines provinces comme Terre-Neuve et la Nouvelle-Écosse, les ministères provinciaux des services sociaux ont converti du mazout au bois le chauffage de certaines familles, réalisant ainsi des économies pour eux-mêmes ainsi que pour les personnes en cause.

Certains députés ont affirmé au cours du débat que certaines personnes qui touchent cette subvention sont riches ou à l'aise. Ils ont prétendu qu'il ne s'agissait pas de pauvres ou de personnes à revenus moyens, mais de gens assez prospères. Peut-on s'imaginer que cela s'applique à quelqu'un qui adopte le chauffage au bois? Vous conviendrez, monsieur le Président, que c'est entièrement hors de question. Peut-t-on imaginer une personne aisée annulant sa réunion de la Chambre de commerce parce qu'elle n'a pas suffisamment de bois fendu pour la matinée? La femme annulerait-elle une partie de bridge parce qu'elle a une tache d'huile de tronçonneuse sur sa robe? Peut-on imaginer une famille riche en train de discuter à table des problèmes de résine que présente le bois tendre, des avantages du bois dur qui ne laisse pas de résine sur les mains, qu'il faut ensuite nettoyer à la térébenthine? Parlerait-elle d'acheter un nouveau pignon pour la tronçonneuse ou des moyens de régler le problème des émissions du moteur? Une telle famille discuterait-elle des avantages de la lame de 12 pouces par rapport à celle de 14 pouces?

● (1600)

C'est absolument ridicule de prétendre que seuls les gens riches du Nord ou des campagnes profitent de ces programmes. Il faudrait donc les conserver pour ne pas empêcher les habitants de ces régions de convertir leur système de chauffage quand leur facture de mazout atteint \$300 par mois.